

T O G O

Monsieur le Président ,  
Medames et Messieurs les Membres du Presidium ,  
Distingués Délégués,  
Medames et Messieurs,

Qu'il me soit permis de prendre la parole devant cette auguste Assemblée, au nom du Gouvernement et du Peuple Togolais pour vous exprimer tout d'abord mes très vives félicitations au Gouvernement et au Peuple Croate pour leur traditionnelle hospitalité dont nous avons fait l'objet depuis notre arrivée dans ce Grand et Beau pays.

Le Togo, mon pays, bien que n'ayant jamais été frappé par le drame que constitue l'usage des mines antipersonnel et son cortège de souffrances pour les victimes, a toujours soutenu et partagé la douleur des victimes des mines antipersonnel.

Le Togo a ratifié la présente Convention le 9 mars 2000 et déjà le 1<sup>er</sup> septembre de la même année, elle est entrée en vigueur.

C'est dire que les Autorités Togolaises accordent une attention particulière à toute action relative au maintien de la Paix mondiale et au Développement Humain Durable.

Au plan national, les Autorités mènent quotidiennement des campagnes de sensibilisation des populations sur les terribles conséquences de l'usage et la prolifération des mines antipersonnel de même que la fabrication des armes capables de remettre en cause la paix et le développement mondial.

C'est dire que la guerre pour être effective, germe dans l'esprit de l'Homme, de même la Paix, pour être vivante doit également germer dans l'esprit des Hommes.

Notre Monde se porterait mieux sans les mines antipersonnel et autres armes de destruction massives.

Toujours sensible à tout facteur dégradant la dignité humaine, le Togo, mon pays, a ouvert à Lomé un Centre National de Formation en Appareils Orthopédiques pour venir en aide à tous ceux qui auraient pour une raison quelconque perdu l'usage de leurs membres.

Enfin, pour le Togo, les présentes assises renforceront sans aucun doute l'universalisation de notre noble Convention.

Monsieur le Président, je vous remercie

